



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur le Sri Lanka

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

9 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Merci pour votre rapport. Le Sri Lanka mérite toute notre solidarité ; toute la population doit pouvoir bénéficier de manière équitable des programmes de relance socio-économique. Considérant la réponse du gouvernement à votre rapport, nous l'encourageons à considérer les avantages d'une coopération positive avec le Haut-Commissariat et les mécanismes de ce Conseil.

Mettre fin à la corruption, aux abus de pouvoir et à l'impunité exigera une volonté politique considérable. Nous restons notamment préoccupés par la disparition ou le harcèlement d'activistes tamoul-e-s. Des réformes aideront à créer un environnement propice à la réconciliation, en vue de consolider la paix et le développement durable du pays. Un engagement inclusif, centré sur les victimes, libre de toute influence politique et militaire, afin d'assurer l'accès à la justice et d'obtenir des résultats significatifs pour toutes les communautés affectées, notamment les Tamouls, est indispensable pour réaliser la justice transitionnelle. Des mécanismes judiciaires crédibles complétés par des mécanismes de recherche de la vérité indépendants, permettront aux victimes de regagner confiance dans un avenir meilleur pour le Sri Lanka. Le Luxembourg exhorte le gouvernement à assurer la sauvegarde des droits civils et politiques avant, pendant et après les élections, prévues pour le 21 septembre.

Monsieur le Haut-Commissaire,

voyez-vous un risque de rechute dans le conflit si les doléances des survivant-e-s ne sont pas écoutées ?

Je vous remercie.

(236 mots – temps de parole 1 min 30 s)